
Dossier

Occupation du territoire et mobilités : une typologie des aires urbaines et du rural

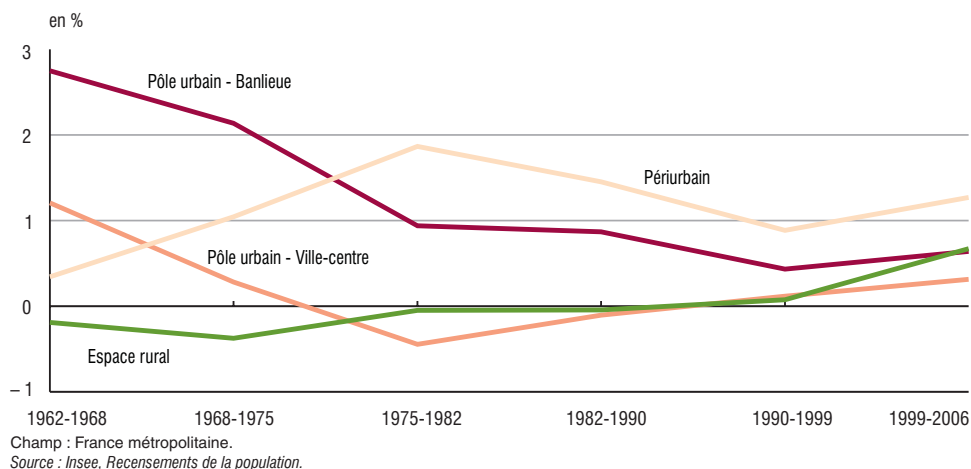
Mélanie Bigard, Éric Durieux*

Plus de 75 % de la population de France métropolitaine vit dans l'une de ses 354 aires urbaines, que ce soit en centre ville ou dans un espace directement sous son influence. L'analyse conjointe des mobilités résidentielles, des déplacements pendulaires et de l'accès aux équipements fait ressortir quatre schémas de développement des espaces urbains. Dans les plus grandes aires urbaines, le phénomène de périurbanisation est très sensible mais sans allongement des trajets domicile-travail, grâce à l'émergence de pôles d'emploi en périphérie. Dans les aires de taille moyenne, l'éloignement des centres-villes est modéré par un resserrement du rural vers le périurbain. Les petites aires urbaines jouent le rôle de pôle rural, concentrant les emplois et les équipements en leur centre. Certaines aires urbaines sont elles-mêmes sous influence d'autres aires urbaines, comme satellite d'un grand pôle ou comme partie d'un réseau sans pôle principal. Le rural se caractérise par deux classes extrêmes : le rural sous influence urbaine, où les résidents vont chercher l'emploi et les équipements dans l'aire urbaine la plus proche ; le rural isolé, au sein de régions montagneuses, où l'emploi se trouve généralement proche du domicile mais où l'accès aux équipements demeure compliqué avec des temps de trajet importants.

En France, jusque dans les années 1960, l'exode rural vide les campagnes et permet aux communes formant les actuels pôles urbains (*voir Définitions*) de se développer plus rapidement que toutes les autres composantes du territoire métropolitain. À partir des années 1960, les villes commencent à s'étendre et à se diluer, c'est-à-dire à se développer vers leur périphérie (phénomène de périurbanisation) tout en voyant leurs surfaces artificialisées augmenter. Ce sont alors les communes des couronnes périurbaines (*voir Définitions*) qui connaissent la croissance la plus vive, grâce au phénomène de desserrement urbain. Ainsi la croissance de la population française entre 1962 et 2006 (*figure 1*), qui s'élève à près de 32 %, ne s'est pas réalisée uniformément sur l'ensemble du territoire. En effet, elle est très rapide dans les banlieues (*voir Définitions*) et couronnes périurbaines (respectivement + 60 % et + 50 %, soit + 1,1 % et + 0,9 % en moyenne annuelle), mais plus contrastée dans les villes-centres (*voir Définitions*) des pôles urbains (+ 8 % sur la période). Dans le même temps les espaces ruraux enregistrent une hausse légère (+ 0,5 % sur la période). Néanmoins, ce phénomène de périurbanisation n'est pas uniforme durant toute la période et connaît son apogée entre 1975 et 1990 (+ 1,9 % par an entre 1975 et 1982, + 1,5 % entre 1982 et 1990) pour nettement ralentir ensuite. Aujourd'hui, 75 % de la population de France métropolitaine vit dans une de ses 354 aires urbaines (*voir Définitions*).

*Mélanie Bigard, Éric Durieux, Insee.

1. Taux annuel moyen d'évolution démographique par sous-espace



Des années 1990 marquées par une croissance démographique des espaces ruraux et urbains

Les schémas de développement démographique des espaces urbains observés dans les années 1990 mettent l'accent sur l'attractivité en termes d'emplois des pôles urbains et confèrent ainsi aux territoires satellites une dépendance accrue. En effet, les espaces périurbains portent l'essentiel de la croissance démographique alors que l'emploi reste très concentré dans les pôles. Ces dernières années, tous les espaces du paysage français ont retrouvé une dynamique de croissance de leur population, en particulier les villes-centres et les espaces ruraux (+ 0,3 % et + 0,7 % par an respectivement entre 1999 et 2006). La différence entre ces derniers réside dans le fait que la croissance des villes-centres provient d'un solde naturel fortement positif, tandis que les espaces ruraux bénéficient quant à eux d'un solde migratoire positif. Les flux migratoires continuent d'être soutenus dans la période la plus récente : entre 2001 et 2006, 10 % de la population de France métropolitaine a changé de département de résidence. Une ligne allant du Finistère à la Haute-Savoie sépare les départements attractifs de l'Ouest et du Sud à des départements déficitaires en termes de migrations nettes. C'est le cas par exemple des départements du pourtour du Bassin parisien. Ainsi, les départements les plus attractifs sont pour la plupart des départements ruraux (c'est-à-dire dans lesquels 50 % au moins de la population réside dans un espace à dominante rurale). Toutefois, les migrants s'installent en majorité dans les villes-centres de ces départements. Cette attractivité des espaces ruraux s'est renforcée depuis les années 1990.

Déplacement domicile-travail et accès aux équipements au cœur des reconfigurations des territoires

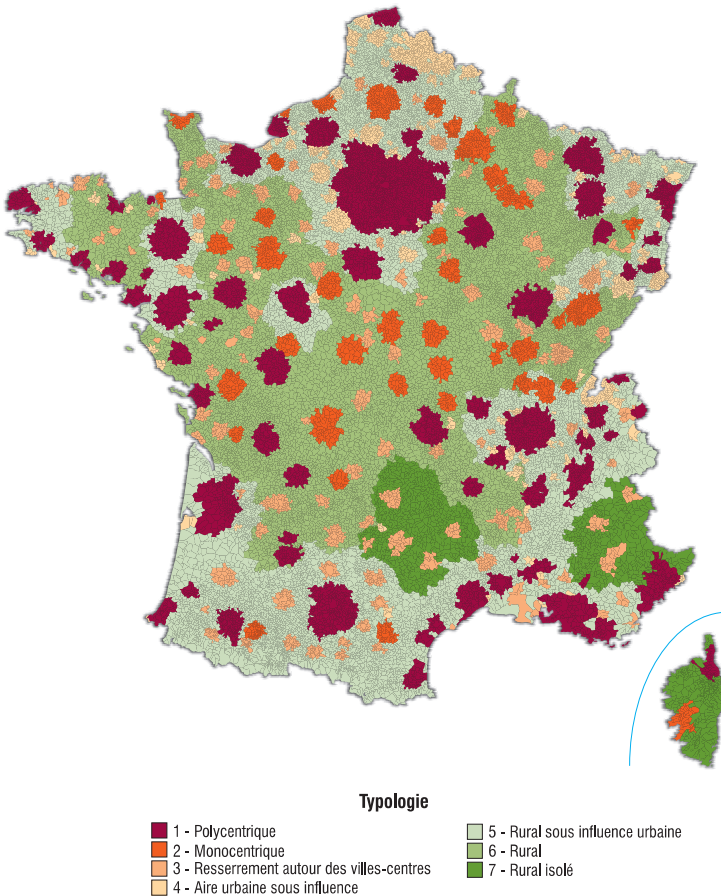
Pour éclairer ces stratégies de localisation des populations, deux dimensions explicatives sont analysées : la première est la distance au lieu de travail, appréhendée au travers des navettes domicile-travail. La seconde concerne l'accessibilité aux équipements. Dans quelle mesure ces mécanismes à l'œuvre peuvent-ils tendre vers un nouvel équilibre des territoires ? Selon que l'on réside en ville-centre, en périphérie ou en milieu rural, la

recherche d'une meilleure accessibilité à son lieu de travail ou à certains équipements induit des fonctions différentes, voire nouvelles pour les territoires. L'expansion urbaine des personnes et des activités pose en des termes nouveaux les relations entre les différents types d'espace dans la mesure où elle s'accompagne d'une reconfiguration des différentes fonctions. De plus, elle entraîne bien souvent une modification de la géographie des déplacements qui leur sont liés.

L'analyse combinée des flux migratoires et des déplacements domicile-travail permet de faire ressortir des schémas complémentaires de développement des espaces. Quels que soient les territoires, les migrations résidentielles se sont généralement traduites par un allongement des déplacements : les distances domicile-travail se sont accrues de 26 % dans le rural ou les espaces faiblement urbanisés, de 10 % dans les grandes agglomérations entre 1994 et 2008 [Hubert].

L'objectif de cette étude est de dresser une typologie des espaces du paysage français à partir de trois dimensions : les déplacements domicile-travail ; l'accès aux services d'équipement ; les migrations résidentielles. Cette typologie distingue d'emblée l'espace urbain et l'espace rural (*encadré*) et classe les territoires en 4 classes d'espaces urbains et trois classes d'espaces ruraux (*figures 2 et 3*).

2 . Répartition des sept classes sur le territoire métropolitain



Source : Insee, RP 2006.

3 . Description des sept classes de la typologie des territoires

en %

	1	2	3	4	5	6	7	
	Polycentrique	monocentrique	Resserrement autour des villes-centre	Aire urbaine sous influence	Rural sous influence urbaine	Rural	Rural isolé	France
Migrations résidentielles								
Part des arrivants des villes-centre					37	37	42	42
Ville-centre	34	34	31	27				
Banlieue	60	62	47	57				
Couronne périurbaine	35	51	51	41				
Part des arrivants du rural					14	19	18	16
Ville-centre	16	16	29	19				
Banlieue	10	13	24	8				
Couronne périurbaine	14	24	24	21				
Ratio CS + / CS - des arrivants¹					36	29	38	57
Ville-centre	81	81	45	42				
Banlieue	71	54	46	45				
Couronne périurbaine	60	44	44	45				
Déplacements domicile-travail								
Part des travailleurs dans l'espace de résidence					39	28	17	...
Ville-centre	92	92	76	71				
Banlieue	93	87	77	69				
Couronne périurbaine	87	79	79	67				
Part des travailleurs dans une autre aire urbaine					...	...	...	...
Ville-centre	5	5	14	22				
Banlieue	6	6	12	27				
Couronne périurbaine	7	9	9	21				
Part des travailleurs dans le rural					61	72	83	18
Ville-centre	3	3	10	7				
Banlieue	1	6	12	4				
Couronne périurbaine	6	12	12	12				
Part des « stables » (au niveau communal)					34	39	53	38
Ville-centre	70	70	67	45				
Banlieue	24	23	26	22				
Couronne périurbaine	21	20	20	15				
Accès aux équipements								
Temps d'accès à la gamme supérieure en heures pleines (minutes)					31	37	60	17
Ville-centre	2	2	7	8				
Banlieue	11	18	21	19				
Couronne périurbaine	25	27	27	24				

1. Les CS font référence aux catégories socioprofessionnelles définies par l'Insee. Les CS plus regroupent les cadres et les professions intermédiaires tandis que les CS moins regroupent les employés et les ouvriers.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : pour la classe 1, 34 % des migrants s'installant en ville-centre arrivent d'une commune de la ville-centre de cette même aire urbaine. 60 % des migrants s'installant dans sa banlieue sont en provenance de la ville-centre de l'aire urbaine.

Source : Insee, Recensement de la population 2006, BPE.

Étalement démographique et polycentrisme de l'emploi

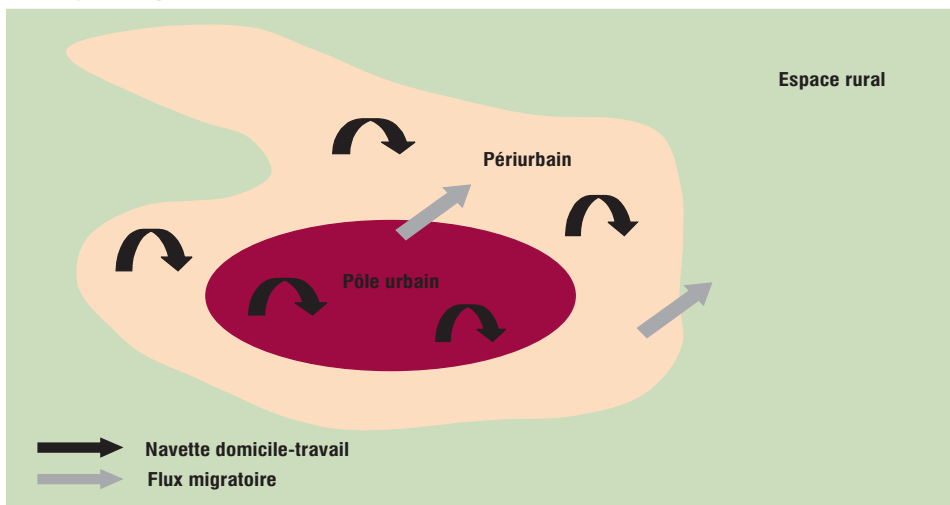
La première classe compte 74 aires urbaines et concentre 69 % des urbains et 70 % des actifs urbains, soit 14 millions d'actifs. Elle regroupe les capitales régionales comme Paris, Lyon, Marseille, Nice, Bordeaux, etc. La densité moyenne de la population y est de 378 habitants au km², avec un maximum pour l'aire urbaine de Paris qui compte 821 habitants au km² (contre 112 au niveau national).

Ces espaces urbains se caractérisent par un phénomène de périurbanisation très marqué : les habitants des villes-centres partent s'installer en banlieue et les habitants des banlieues migrent vers les couronnes périurbaines (*figure 4*). En moyenne, 60 % des migrants en banlieue proviennent d'une ville-centre de la même aire urbaine et 46 % des nouveaux arrivants en couronne périurbaine sont originaires de la banlieue.

Dans ce type d'aires urbaines, l'étalement de la population s'accompagne d'un relatif étalement de l'emploi marqué par l'émergence de pôles d'emploi secondaires. En effet, les actifs qui ne résident pas en ville-centre n'ont pas forcément besoin de la rejoindre pour aller travailler : 64 % des habitants de banlieue travaillent dans cette même banlieue (ils peuvent néanmoins être amenés à changer de commune).

Les habitants de la couronne périurbaine travaillent également pour la plus grande part dans cette même couronne, mais dans une moindre mesure (37 %). Néanmoins, la moitié de ces périurbains se rend dans le pôle urbain pour travailler, se répartissant à parts égales entre banlieue et ville-centre. Les flux partant de la couronne vers la ville-centre restent bien plus faibles que pour les autres classes d'aires urbaines.

4 . Polycentriques



Étalement démographique contrasté et « monocentrisme » de l'emploi

La deuxième classe est constituée d'aires urbaines moins importantes que les précédentes : au nombre de 41, elles abritent 9 % de la population urbaine et près de 10 % des actifs urbains. La densité moyenne de population de ces aires est de 136 habitants au km².

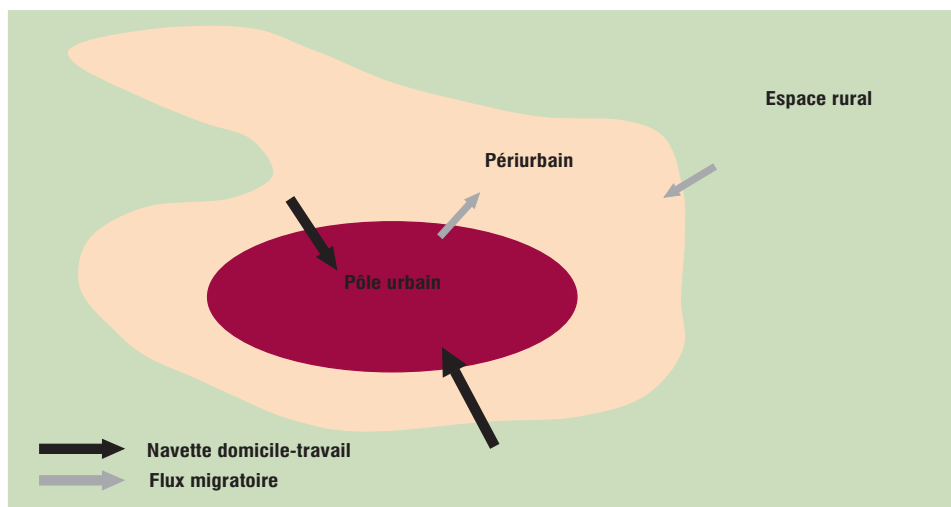
Cette deuxième catégorie d'aires urbaines se caractérise par un double mouvement : étalement urbain et resserrement autour du pôle urbain (*figure 5*).

L'étalement urbain se manifeste au travers des déménagements d'habitants des villes-centres vers la banlieue et la couronne. Les originaires de ville-centre représentent près de 60 % des nouveaux arrivants en banlieue et 50 % des arrivants en couronne périurbaine.

Mais les arrivants en couronne ne sont pas que des citadins : 24 % d'entre eux viennent de communes rurales. C'est en cela que l'on peut parler de resserrement. Ces originaires du rural s'installent dans l'aire urbaine pour se rapprocher de l'emploi mais pas uniquement. Certains viennent sans doute y rechercher un meilleur accès aux équipements, en se rapprochant de la ville-centre qui les concentre. À titre d'exemple, le temps d'accès aux services de la gamme supérieure (en termes de détour par rapport au trajet domicile-travail, *encadré*) est de moins de deux minutes dans les villes-centres dont il est question ici, alors qu'en banlieue ce temps varie de 11 à 22 minutes en moyenne. Les arrivants continuent en majorité de travailler en milieu rural : 12 % des habitants des couronnes vont travailler dans le rural.

Le resserrement autour du pôle se matérialise aussi par le fait que, contrairement à la première catégorie d'aires urbaines, l'emploi reste polarisé au sein du pôle urbain : 70 à 90 % des habitants des banlieues de ces aires urbaines vont travailler dans le pôle urbain. Les habitants de la couronne sont 42 % à travailler dans la ville-centre et 30 % dans la couronne.

5 . Monocentriques



Resserrement de la population et de l'emploi autour de la ville-centre

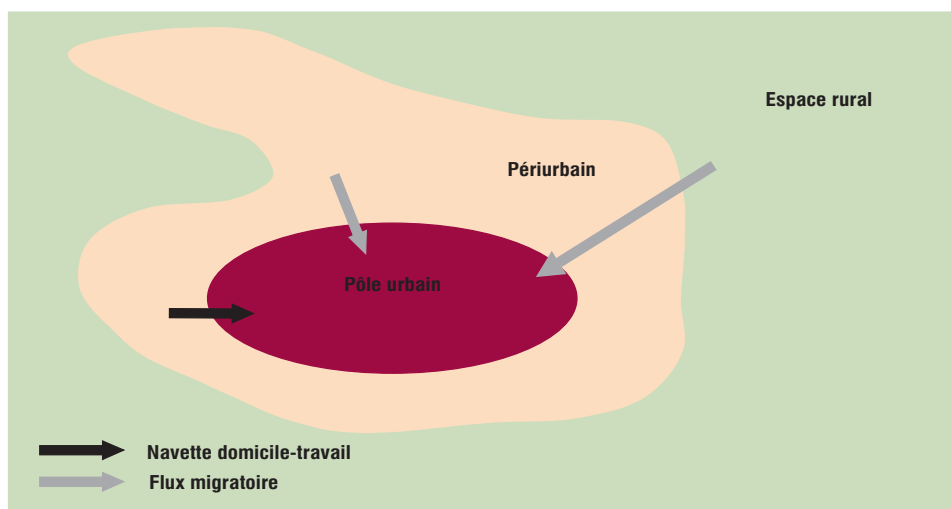
La troisième catégorie d'aires est celle qui en recense le plus grand nombre : 126. Son poids en termes de population et d'actifs est le plus faible : 8 % de la population urbaine et des actifs urbains. C'est également la classe d'aires urbaines où la densité moyenne de population est la plus basse, avec 110 habitants au km².

Ces aires urbaines se caractérisent par un mouvement de resserrement autour de la ville-centre (*figure 6*). On note un afflux vers le centre en provenance de la couronne mais aussi du rural. Parmi ceux qui quittent les couronnes, 42 % vont en ville-centre. Les ruraux représentent 30 % des arrivants en ville-centre et 24 % des arrivants en couronne périurbaine.

On peut distinguer deux facteurs pour expliquer ce resserrement. D'une part, la ville-centre peut être vue comme réserve d'emplois. Cela explique des migrations pendulaires vers les villes-centres : 42 % des habitants des couronnes travaillent en ville-centre.

Mais l'emploi ne peut expliquer seul cet afflux vers le centre des aires urbaines : en effet, 10 % des habitants des villes-centres vont travailler dans le rural. Certains ruraux viennent ainsi s'installer en ville-centre pour obtenir un meilleur accès aux équipements. Le temps d'accès aux équipements de la gamme supérieure, par exemple, peut être divisé par 6 et même par 10 selon que l'on habite en milieu rural ou en ville-centre, même si ces villes-centres sont assez petites.

6 . Resserrement



Les aires urbaines sous influence d'autres aires urbaines

La quatrième catégorie d'aires compte 113 aires urbaines qui rassemblent 14 % des urbains et 13 % des actifs urbains. La densité moyenne de la population de ces aires est comparable à celle de la première catégorie (329 habitants au km²) car ces aires sont souvent de petite taille avec une forte concentration, surtout celles du Nord.

Le trait distinctif de ces aires urbaines est la part importante des actifs urbains qui vont travailler en dehors de leur aire urbaine (*figure 7*). En moyenne, 22 % des habitants de villes-centres quittent leur aire urbaine de résidence pour se rendre au travail (alors qu'en moyenne, seuls 6 % des résidents d'une aire urbaine vont travailler dans une autre aire urbaine).

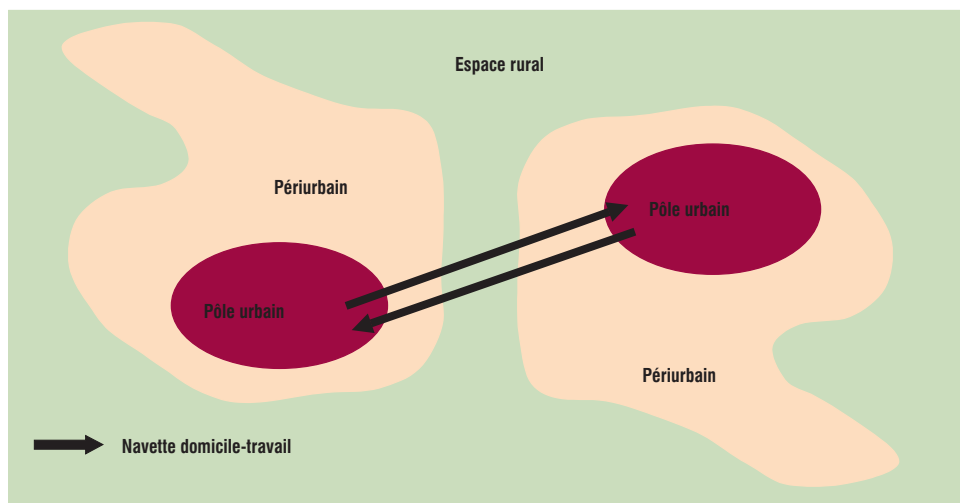
Au sein de cette catégorie, il convient de distinguer deux sous-groupes. Le premier, majoritaire, concerne des aires urbaines situées à proximité d'aires urbaines plus importantes (appartenant à notre première catégorie). On peut citer en exemple un ensemble d'aires urbaines situées autour de l'aire urbaine parisienne (Chartres, Dreux, Beauvais) ou autour de l'aire lyonnaise (Villefranche-sur-Saône, Tarare).

Ainsi de nombreux actifs rejoignent quotidiennement l'aire urbaine voisine qui est mieux dotée en emplois et en équipements que celle où ils habitent. On peut parler d'aires urbaines « satellites » des grandes aires urbaines.

Un deuxième sous-groupe concerne des aires urbaines organisées en une sorte de réseau où l'on observe des échanges quotidiens croisés : c'est typiquement le cas de l'aire lilloise et des aires qui l'entourent. Ce sont des aires urbaines où la population est très concentrée, avec par exemple 1 214 habitants au km² dans l'aire lilloise (soit la densité maximale toutes aires confondues), ou encore 809 habitants au km² pour l'aire de Douai-Lens.

Aucune ne joue un rôle de pôle principal, mais la proximité favorise une forte mobilité des actifs entre les aires urbaines.

7 . Influence autre aire urbaine



Un rural fortement influencé par l'urbain...

Le rural, qui représente 18 % de la population française, a connu depuis l'après-guerre une longue phase de déclin qui n'a pris fin qu'au cours des années 1980. Un renversement de tendance s'est même effectué à la fin du XX^e siècle, et la population a légèrement augmenté dans les départements les plus ruraux. La population active occupée y représente 22 % du volume national. Les résidents des espaces ruraux parcourent des distances supérieures aux urbains pour se rendre sur leur lieu de travail : 20 km contre 14 km. Cela peut s'expliquer par la polarisation des emplois au sein des aires urbaines, qui accueillent 34 % des actifs résidant dans le rural. L'accessibilité aux équipements y est plus compliquée car les distances à parcourir sont plus longues. Ainsi, pour accéder aux équipements de la gamme supérieure, bien que légèrement surreprésentés au regard de la population, il faut 37 minutes de trajet depuis le domicile, 2 fois plus qu'en moyenne nationale. Néanmoins, deux profils particuliers se dégagent au sein des espaces ruraux.

La majorité des ruraux (54 %) vivent à proximité de grandes aires urbaines (première catégorie). Parmi ces ruraux, 39 % vont travailler dans une aire urbaine. L'accessibilité moyenne des équipements reste assez faible comparativement à celle des villes-centres et des banlieues, mais s'améliore légèrement lorsque l'on prend en compte le trajet domicile-travail : à titre d'exemple, le temps d'accès moyen aux services de la gamme supérieure est de 31 minutes sur le trajet domicile-travail contre 33 minutes depuis le domicile.

Par ailleurs, on note que le ratio CS plus/CS moins (*encadré*) est élevé, ce qui est encore un signe du caractère « urbain » de ces espaces.

Méthodologie de la constitution des différents espaces urbains et ruraux

Une typologie des espaces a été réalisée sur la base des aires urbaines et des espaces à dominante rurale (croisés avec le département). Les indicateurs choisis pour effectuer cette typologie sont issus des données du recensement 2006 ainsi que de la Base permanente des équipements (BPE). Les indicateurs retenus (15 au total) concernent les déplacements domicile-travail, les migrations résidentielles, ou encore l'accessibilité aux équipements. Dans cette typologie, les communes multi-polarisées (*voir Définitions*) ont été agrégées avec l'espace rural.

Les variables prépondérantes pour la constitution de cette typologie sont regroupées en trois catégories :

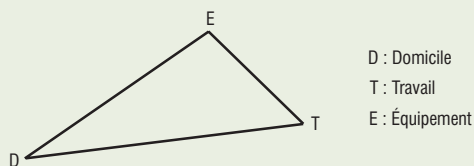
- migrations résidentielles : part des migrants originaires de ville-centre ; part des migrants originaires de banlieue ; part des migrants originaires de la couronne périurbaine ; part des migrants originaires du rural ; ratio CS + /CS – des immigrants ;
- déplacements domicile-travail : part des travailleurs en ville-centre ; part des travailleurs en banlieue ; part des travailleurs en couronne périurbaine ; part des travailleurs dans le rural ; part des stables (la commune de résidence est la commune de travail) ;
- accès aux équipements : temps d'accès aux services de la gamme supérieure.

Les CS font référence aux catégories socioprofessionnelles (CS) définies par l'Insee. Les CS plus regroupent les cadres et les professions intermédiaires tandis que les CS moins regroupent les employés et les ouvriers. De leur côté, les gammes d'équipements sont divisées en trois catégories :

- gamme de proximité : 23 types d'équipements dont école maternelle, pharmacie, boulangerie, Poste, etc. ;
- gamme intermédiaire : 28 types d'équipements dont collège, orthophoniste, supermarché, Trésor public, etc. ;
- gamme supérieure : 36 types d'équipements dont lycée, maternité, hypermarché, Pôle emploi, etc.

Les temps d'accès aux équipements des trois gammes ont été calculés selon deux approches. La première consiste à trouver la distance (et le temps nécessaire pour la parcourir) entre la commune de résidence et la commune équipée la plus proche. La deuxième approche prend en compte le trajet domicile-travail en calculant le détour effectué par la personne pour se rendre à l'équipement.

Voici un schéma explicatif :



Selon cette approche, on considère que le temps d'accès à l'équipement est égal au détour par rapport au trajet domicile-travail (soit $\epsilon = DE + ET - DT$). Seule exception : si ce détour est supérieur au temps d'accès du domicile à l'équipement (DE), on ne garde pas ϵ mais DE.

Sur l'ensemble de ces indicateurs, nous avons réalisé une analyse en composantes principales (ACP), puis une classification ascendante hiérarchique (CAH) sur les axes de cette ACP. Les résultats obtenus nous fournissent 4 classes pour les aires urbaines et 2 classes particulières pour le croisement rural/département (plus une classe proche de la moyenne du rural dans son ensemble qui ne sera pas décrite dans cette étude).

... ou un rural isolé

Le rural dit « isolé » concerne seulement 4 % des ruraux. Il s'agit d'un rural beaucoup plus « autarcique », au sens où ses liens avec les aires urbaines sont très restreints. 83 % de ses actifs travaillent en milieu rural. 53 % d'entre eux travaillent dans leur commune de résidence. De ce fait, le temps d'accès aux équipements est élevé : le temps d'accès aux services de la gamme supérieure, par exemple, est le double de celui des deux autres classes rurales (60 minutes). Ce temps rallongé s'explique également par la géographie de ces départements, traversés (ou proches) de massifs montagneux, ce qui ne facilite pas les déplacements.

Les communes de ce type d'espace rural apparaissent souvent comme suréquipées au regard de leur faible population. Cela n'empêche pas que la distance moyenne parcourue pour accéder aux équipements soit élevée, comme nous l'avons vu plus haut. En effet, la population de ces communes est très dispersée, ce qui implique des temps d'accès aux équipements relativement longs, que les personnes se rendent dans l'aire urbaine la plus proche ou dans une autre commune rurale. ■

Définitions

Le zonage en aires urbaines (ZAU) décline le territoire en deux grandes catégories : l'**espace à dominante urbaine** et l'**espace à dominante rurale**.

L'**espace à dominante urbaine** regroupe les **aires urbaines** (**pôles urbains** et **couronne périurbaine**) et des **communes multi-polarisées**.

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, ne tenant pas compte des limites administratives, constitué par un **pôle urbain** et par une **couronne périurbaine**. Elle mesure l'aire d'influence économique d'une grande ville (agglomération comportant plus de 5 000 emplois sur son territoire). Une aire urbaine peut se réduire au seul pôle urbain.

Un **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

La **couronne périurbaine** est l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. Elle est formée de communes rurales (au sens du découpage en unités urbaines), d'unités urbaines ou de communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle. La couronne périurbaine est alors construite à partir d'un processus d'agrégation itératif. Si au cours de ce processus d'agrégation, une unité urbaine est attirée à plus de 40 % par un des pôles et par les communes qui y sont agrégées, elle fait alors partie de sa couronne périurbaine, même si elle offre plus de 5 000 emplois.

Les **communes multi-polarisées** sont les communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. Ces communes sont attirées par plusieurs grandes villes du fait de l'attraction en termes d'emploi des actifs de ces communes vers ces grandes villes.

L'**espace à dominante rurale** est l'ensemble des communes rurales et unités urbaines n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine.

Pour en savoir plus

Baccaïni B., Levy D., « Les migrations entre départements : le Sud et l'Ouest toujours très attractifs », *Insee Première* n° 1248, juillet 2009.

Baccaïni B., Sémécurbe F., « La croissance périurbaine depuis 45 ans. Extension et densification », *Insee Première* n° 1240, juin 2009.

Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas G., « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee Première* n° 1129, mars 2007.

Bessy-Pietri P., « Les formes récentes de la croissance urbaine », *Économie et statistique* n° 336, Insee, janvier 2001.

Bessy-Pietri P., Sicamois Y., « Le zonage en aires urbaines en 1999 : 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines », *Insee Première* n° 765, avril 2001.

Hubert J.-P., « Dans les grandes agglomérations, la mobilité quotidienne des habitants diminue, et elle augmente ailleurs », *Insee Première* n° 1252, juillet 2009.

Laganier J., Vienne D., « Recensement de la population 2006. La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes », *Insee Première* n° 1218, janvier 2009.
